



**Mairie de
JEUXEY**

FORMULAIRE



**DEMANDE DE PARTICIPATION
COMMUNALE AUX FRAIS DE TRANSPORT
DES COLLEGIENS/LYCÉENS ET AUTRES
JEUNES DOMICILIÉS À JEUXEY**

ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

LE REPRÉSENTANT LÉGAL (si bénéficiaire mineur)

NOM ET PRÉNOM : -----

ADRESSE : -----

LE BÉNÉFICIAIRE

NOM ET PRÉNOM : -----

ADRESSE : -----

DATE DE NAISSANCE : -----

PASS SOUSCRIT :

- PASS SCOLAIRE (99€)**
- PASS JEUNE ILLIMITÉ (131€)**

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE FRÉQUENTÉ OU NOM DE L'EMPLOYEUR :

- COLLÈGE / LYCÉE :** -----
- UNIVERSITÉ :** -----
- EMPLOYEUR :** -----

MODE DE TRANSPORT UTILISÉ : -----

Renseignements certifiés exacts par le représentant légal,

FAIT À : ----- LE : -----

SIGNATURE :

Document à retourner au secrétariat de Mairie



La Commune de JEUXEY prend en charge une partie du coût des transports scolaires et des jeunes de moins de 26 ans sur les lignes de la Communauté d'Agglomération d'Épinal.

En effet, depuis le 29 août 2022, la Communauté d'Agglomération d'Épinal organise l'ensemble des services routiers de transport public au sein de son territoire. Cette compétence est issue d'un transfert entre la Région Grand Est et l'agglomération, validée par le Conseil communautaire du 11 octobre 2021. Elle concerne deux lignes régulières « non urbaines » ainsi que 85 services de transport scolaire.

Pour les élèves et jeunes entre 11 ans et 26 ans, plusieurs options d'abonnement sont possibles :

- **Pass scolaire limité à 99€** : valable uniquement pendant la période scolaire et limité à 1 aller-retour par jour. La correspondance sur toutes les lignes Imagine est incluse dans l'heure suivant la première validation.
- **Pass jeune illimité à 131€** : valable tous les jours pendant 1 an dès la première validation et illimité en nombre d'utilisation, pour tout jeune de moins de 26 ans.

Le Conseil Municipal a confirmé par délibération n° 40/2022 en date du 02 Septembre 2022 la mise en place **d'une compensation financière jusqu'à 99€** pour l'achat d'une des deux options mentionnées ci-dessus, au profit des collégiens, lycéens, et autres jeunes âgés de 11 à 26 ans.

**POUR LES COLLEGIENS, LYCEENS, ET ETUDIANTS DE MOINS DE 26 ANS
AIDE DE 99€**

Pour l'achat d'un « *pass scolaire* » ou d'un « *pass jeune illimité* », merci de fournir :

- Un certificat de scolarité
- La facture de transports acquittée
- Un RIB

**POUR LES JEUNES NON SCOLARISÉS ET SANS EMPLOI AGÉS DE MOINS
DE 26 ANS
AIDE DE 99€**

Pour l'achat d'un « *pass jeune illimité* », merci de fournir :

- La facture de transport acquittée
- Un justificatif de domicile
- Un justificatif de la part de Pôle Emploi attestant de la situation du demandeur.
- Un RIB

**POUR LES JEUNES TRAVAILLEURS AGÉS DE MOINS DE 26 ANS
AIDE DU MONTANT DE LA DIFFERENCE DE 99€ ET DU MONTANT DE LA PRISE EN
CHARGE DES TRANSPORTS PAR L'EMPLOYEUR**

Pour l'achat d'un « *pass jeune illimité* », merci de fournir :

- La facture de transport acquittée
- Un justificatif de domicile
- Un justificatif de l'employeur attestant sa prise en charge partiel des frais de transport et précisant le montant pris en charge.
- Un RIB

Ces pièces sont à déposer auprès du Secrétariat de Mairie.

Le versement de l'aide s'effectuera en un virement unique effectué sur le RIB fourni.

Pour toute demande de renseignement merci de contacter M. LIZOT au secrétariat.